



**DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22/09/2026 à 20h00**

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 19 – Votants : 22

Vingt-deux septembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-SIMEON DE BRESSIEUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Virginie VALLET, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 15/09/2026

Présents : VALLET Virginie, Maire, PION Christophe, NICHELE Agnès, CONCU Laurent, MARRILLAT Céline, adjoints, MAGALHAES Evelyne, BARATIER Denis, VIAL Denis, BORTOLUSSI Jérôme, REY Malory, CAILLAT Fabien, GRONDIN Carine, ALFONSEDA-HABRAN Céline, GAUTHIER Mickaël, HOAREAU Christophe, BOUCHENDOMME Sonia, FRUCHART Matthias, DESCOURS Christian, BOUVIER-RAMBAUD Sylvie

Pouvoirs : DAVID Amandine donne pouvoir à GAUTHIER Mickaël, TENA Gilbert donne pouvoir à DESCOURS Christian, POURCEL Sandrine donne pouvoir à BOUVIER-RAMBAUD Sylvie.

Excusé : SAVIGNON Eric

Secrétaire de séance : BOUCHENDOMME Sonia

**Del 2026092236 – Approbation du PV du CM du 30/06/2026**

PV affiché et en ligne sur le site de la commune

**Vote : à l'unanimité**

**Del 2026092237 – Adhésion au groupement de commandes Gaz - TE38**

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes « Gaz » proposé par TE38. Cette adhésion vise à mutualiser les besoins en gaz naturel, simplifier les procédures d'achat et bénéficier de conditions économiques plus avantageuses.

Le Conseil a également approuvé la convention constitutive du groupement et autorisé le Maire à la signer. TE38 est habilité à conduire les procédures de marché pour le compte de la commune, ainsi qu'à recueillir les données de consommation nécessaires à leur bonne exécution.

**Vote à l'unanimité**

**Del 2026092238 – Plan de financement TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public de maîtrise de la demande en énergie- tranche 5**

Le Conseil municipal a décidé d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public – tranche 5, réalisé avec TE38, pour un coût prévisionnel de 47 404 € TTC.

La commune participera au financement à hauteur de 29 627 € pour les investissements et de 2 370 € au titre des frais de gestion de TE38. Ces montants seront inscrits au budget communal, la participation aux investissements étant ajustée en fonction des dépenses réellement réalisées.

**Vote : à l'unanimité**

**Del 2026092239– Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CDG38**

Le Conseil municipal a décidé, d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2027-2030 proposé par le CDG38, à compter du 1er janvier 2027.

Ce contrat, souscrit auprès du groupement RELYENS/CNP, couvre notamment les risques liés à la maladie, aux accidents du travail, aux congés maternité et au décès des agents. La commune bénéficiera de ces garanties jusqu'au 31 décembre 2030, avec une possibilité de résiliation annuelle sous préavis de deux mois. Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette adhésion

**Vote à l'unanimité moins une abstention**

**Del 2026092240 – Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032, du CDG38**

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer, à compter du 1er janvier 2027, à la convention de participation « Santé » proposée par le CDG38 et souscrite auprès de la MNT, pour une durée de six ans.

La commune participera au financement de la complémentaire santé des agents qui adhéreront au contrat, à hauteur de 15 € brut par agent et par mois, sans proratisation. Cette participation concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels, et sera versée uniquement dans le cadre de cette convention.

**Vote : à l'unanimité**

**Del 2026092241 – Désignation des élus pour les commissions thématiques de Bièvre Isère**

Le Conseil municipal a décidé de désigner ses représentants au sein des quatre commissions thématiques de Bièvre Isère Communauté, sous réserve de l'adoption de la délibération correspondante par le Conseil communautaire.

Les élus désignés représenteront la commune dans les commissions « Ressources et modernisation », « Services à la population », « Aménagement et attractivité » et « Transitions et Mobilités », avec un titulaire et des suppléants selon les commissions. Cette participation permet aux conseillers municipaux de contribuer aux travaux communautaires, sans leur conférer le statut de conseiller communautaire

**Vote : à l'unanimité**

Clôture de la séance à 21h41